

REGLEMENT INTERIEUR

L'inscription à l'Association « Fit Latino » signifie l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 1 : ADHESION/COTISATION

1. Pour être membre de l'association Fit Latino, il faut avoir payé la cotisation annuelle.
2. L'admission d'un membre comporte de plein droit, par ce dernier, l'adhésion aux statuts et règlement intérieur.
3. Les événements proposés plusieurs fois par an ne sont pas obligatoires. Ils ne sont pas compris dans la cotisation annuelle.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITE/ASSURANCES

1. Conformément au Code du sport (art. L231-2 à L231-4 relatifs au certificat médical), un certificat médical n'est pas obligatoire pour la pratique d'un sport au sein d'une association sportive non affiliée à une fédération sportive. L'association Fit Latino demande de fournir une attestation sur l'honneur indiquant que le questionnaire de santé Sport a été rempli par l'adhérent.
2. La responsabilité de l'association n'est engagée que pendant la durée des activités. Les adhérents mineurs ne sont pas autorisés à quitter le cours avant la fin prévue, sauf décharge des parents par courrier remis au professeur ou à un membre de l'association.
3. **Les parents d'un enfant mineur doivent s'assurer de la présence du professeur avant de le laisser sur le lieu du cours.**
4. En cas d'absence prévue par le professeur, l'association informera les adhérents par voie d'affichage sur le lieu de cours. Dans la mesure du possible, les adhérents sont prévenus par téléphone, SMS ou mail.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DES COURS

1. Cette année, la saison comprend 38 cours pour les enfants et 39 cours pour les adultes. Le professeur n'assure pas les cours une semaine sur deux aux vacances scolaires et les deux semaines de Noël.
2. **La carte d'adhérent est obligatoire pour accéder aux cours.**
3. La présence des parents (pour le cours des enfants) et les enfants des adhérents (pour le cours des adultes) n'est pas autorisée pendant les cours. Occasionnellement, les parents peuvent en faire la demande auprès du professeur. Les cours sont ouverts aux parents ou enfants durant certaines occasions.
4. Il est impératif de respecter les horaires des cours afin de ne pas perturber leur déroulement.
5. **L'arrêt des cours pour convenances personnelles ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement, sauf cas particulier sur justificatif médical.**
Le remboursement de la cotisation ne peut être effectué que sur décision du bureau de l'association. Le montant de l'adhésion reste dû.
6. Tout acte susceptible de troubler le bon fonctionnement des activités ainsi qu'un état d'esprit propre à nuire à l'association entraîneront la perte de la qualité de membre sur décision du conseil d'administration.
7. Le chewing-gum, ainsi que les téléphones portables, sont interdits pendant les cours sous peine d'être exclu du cours. Si cela se répète, l'association se réserve le droit de prendre une décision plus lourde.
8. L'utilisation d'une paire de baskets propre pour l'activité est obligatoire (surtout en hiver pour ne pas salir la salle) ainsi qu'une tenue de sport (pas de robe, jupe, sandalettes en été...) et une bouteille d'eau.